



N° 35/MIPP/ANPP/DG/NOTE/2023

Alger, le 06/11/2023.

NOTE

AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES

DE FABRICATION

Dans le cadre de la demande de validation du laboratoire de contrôle de qualité d'un établissement pharmaceutique de fabrication agréée, **le mardi est fixé comme jour de réception du plan d'actions correctives et de remise du rapport d'audit des LCQ**, par l'agence nationale des produits pharmaceutiques, de 9h00 à 12h00.

La plus grande importance est accordée pour l'application de cette note.

Le Directeur Général

